

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-504

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 12

Après l'alinéa 202, insérer les trois alinéas suivants :

« 1° *bis* Au premier alinéa du I de l'article L. 214-30, après le mot : « impôts » sont insérés les mots : « dans leur rédaction en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 » ;

« 1° *ter* Au a du 4° du I de l'article L. 214-31, après le mot : « impôts » sont insérés les mots : « dans sa rédaction en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 » ;

« 1° *quater* Au b du 2° du I de l'article L. 221-32-5, les mots : « premier alinéa du 1° de l'article 885 O *bis* » sont remplacés par les mots : « 1° du III de l'article 975 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.